

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DE ALMEIDA Sylvie, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	12	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BOYAVAL Cédric, Mme BOYAVAL Muriel, M. CARLE Jean-Pierre, Mme DE ALMEIDA Sylvie, Mme DORION Marie-Micheline, M. FROIDURE Francis, Mme MINET Céline, M. PETIT Eric, Mme ROYNEAU Marie, Mme SOYEZ Gratiella, M. TOURNEUR Eric, Mme VIOLETTE Francine

Procurator(s) :

Mme BARBIER Mélanie donne pouvoir à Mme ROYNEAU Marie, Mme BRAILLY Ingrid donne pouvoir à M. CARLE Jean-Pierre

Étai(en)t absent(s) :

M. CAUX Jean-François, M. FROIDURE Laurent, M. HUET Julien, M. SAUVÉ Christophe

Étai(en)t excusé(s) :

Mme BARBIER Mélanie, Mme BRAILLY Ingrid

Date de la convocation
20 mars 2023
Date d'affichage
20 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

05 avril 2023

et publication du

05 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. PETIT Eric

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame DE ALMEIDA Sylvie expose aux membres du Conseil Municipal de SAINT-OUEN que le compte de gestion est établi par par le SGC de DOULLENS à la clôture de l'exercice.

Madame DE ALMEIDA Sylvie le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen des membres du Conseil en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-OUEN

Le Maire DE ALMEIDA Sylvie

